

<p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 15 juin 2012</p>

Présents :

BAUVIES Pascal, PERRAUD Jean-Christophe, TRUCHI Hervé, DOUANIER Annie.

Absents :

Gwendolyne NIENT, Nathalie SAVIGNY.

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan moral
2. Bilan financier
3. Bilan sportif
4. Fonctionnement du club
5. Démission du bureau
6. Election du nouveau bureau
7. Questions diverses

La séance est ouverte par M. Jean-Christophe PERRAUD (Le trésorier) à 18h55.

Le quorum n'ayant pas été atteint le 16 avril, la nouvelle assemblée générale reconvoquée peut donc se tenir sans besoin de nombre minimal de voix.

Allocution du Trésorier qui explique son inquiétude pour l'avenir du club vu que tous les membres du bureau sont démissionnaires.

1) BILAN MORAL

Le club est installé depuis 2009 au CASE (Centre d'animation socio-éducative) du centre ville d'Etang Salé. Cette association a mis à disposition une salle suffisamment grande pour pratiquer le karaté.

En 2009-2010, 30 licenciés étaient inscrits au Shotokan Karaté Sud Réunion.

En 2010-2011, 36 licenciés étaient inscrits au Shotokan Karaté Sud Réunion.

En 2011-2012, 41 licenciés étaient inscrits au Shotokan Karaté Sud Réunion,

Le Trésorier remercie vivement Hervé TRUCHI, le professeur, en charge du cours adultes, et Pascal BAUVIES, le professeur en charge du cours enfants. C'est grâce à eux et à leur dévouement que le club a été créé, existe et perdure. Hervé TRUCHI est présent à chaque cours, même pendant les vacances. Les deux professeurs enseignent bénévolement et ne perçoivent aucune rémunération.

L'assiduité des membres du club est discutée. Problèmes de l'absence de nombreux adhérents et parents à l'assemblée générale prévue en avril. D'où l'absence de quorum.

D'autres clubs du CASE utilisent les tatamis à notre insu et les dégradent ou ne les rangent pas.

2) BILAN FINANCIER

Le SKSR est un petit club à visée sociale, avec peu de moyens. Les tarifs du club sont 2 à 3 fois moins chers que les autres clubs des alentours (20 à 30 euros par mois).

a - Bilan

La moitié des tatamis a été achetée par l'entreprise de Monsieur DOUANIER. Le reste des tatamis a été acheté par le SKSR grâce aux cotisations des adhérents et aux subventions de la mairie.

2011-2012 : Dépenses : 5367 €

Recettes : 7667 €

Le montant restant sur le compte au 15 avril 2012 est de 2300 €.

Le club remercie la mairie et l'OMS pour la subvention de 800 € qu'ils lui ont accordée en 2011.

Le club remercie Le papa de Dylan PAYET qui a fabriqué gracieusement des chariots pour porter les tatamis.

b - Prévisionnel

- Achat en prévision de 6 tatamis à 135 € pièce pour remplacer les plus épais et protéger les pratiquants en couvrant les murs.

- Un dédommagement à évaluer pour M. Hervé TRUCHI et M. Pascal BAUVIES, professeurs, et leurs frais de déplacement entre leur domicile, le club et Saint Denis où ils sont en liaison régulière avec la ligue réunionnaise de karaté.

- La demande de subvention a été faite à la mairie mais des problèmes de papiers semblent l'avoir empêchée. Une rencontre avec le maire est prévue ce mercredi 18 avril pour discuter de ce problème et du devenir du CASE qui est censé être refait car la salle n'est pas aux normes.

- Un livre est en cours de réalisation : il s'agit d'un lexique japonais avec les photos des licenciés du club dans les différentes positions caractéristiques du karaté Shotokan.

3) BILAN SPORTIF

3^{ème} dan pour Hervé TRUCHI

2^{ème} dan pour Pascal BAUVIES et DIF (Diplôme d'Instructeur Fédéral)

1^{er} dan, passage de ceinture noire pour Jean-Marie ETHEVE, Teddy BELDA, Emmanuelle DOUANIER

3^{ème} place en combat pour Jonathan PAYET (Junior) et Aimée DAMOUR (Minime)

Problème de l'assiduité pour la progression du groupe adulte. Il existe un noyau très régulier, mais un certain nombre pratique en dilettante.

Bon bilan pour les cours enfants. Groupe régulier de 12 à 18 enfants. Bonne progression. Des enfants souhaitent participer à des compétitions mais 2 licences sont indispensables. Cela sera possible à partir de la rentrée scolaire 2012.

Remerciements à Jean-Marie ETHEVE qui s'est investi dans le club en aidant Pascal BAUVIES à dispenser les cours.

Remerciements aux papas de Shadra et Nathan qui ont aidé à installer la salle du CASE et les tatamis.

Rappel des cours le dimanche de 9 h 30 à 12 h, en perfectionnement.

Proposition d'échanges avec les autres clubs (organisation de petites rencontres sportives), de démonstrations (mais problème de sécurité tant que la salle n'est pas équipée et aux normes).

4) FONCTIONNEMENT DU CLUB

A. Les lieux où est pratiqué le karaté sont :

- Une salle qui se trouve 31 Ter place Fourcade, 97427 Etang-Salé (siège social de l'association CASE, « centre d'animation socio-éducative »).
- Le dojo d'Etang-Salé, situé dans l'enceinte du stade du centenaire

B. Les professeurs sont :

- M. Hervé TRUCHI possédant :
 - Ceinture noire, 3^{ème} dan
 - le diplôme d'instructeur fédéral (DIF)
 - le brevet de secourisme
 - le diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute
- M. Pascal BAUVIES
 - Ceinture noire, 2^{ème} dan
 - le diplôme d'instructeur fédéral (DIF)
 - le brevet de secourisme

C. Il est demandé à chaque adhérent :

- pour le cours « enfants » : 100 € à l'année

VOTE adopté à l'unanimité (15 personnes)

- pour le cours « adultes » : 120 € à l'année

VOTE adopté à l'unanimité (15 personnes)

- pour la licence (assurance et affiliation) : 35 €

Il est rappelé qu'une cotisation de 10 € est déduite pour la verser obligatoirement pour chaque adhérent ou famille à l'association CASE, « centre d'animation socio-éducative ».

Ces frais correspondent uniquement au fonctionnement du club (cotisation à la ligue de la Réunion, à la Fédération Française de Karaté et achat de matériel).

D. Le professeur de karaté propose à chaque adhérent la possibilité d'acheter, par l'intermédiaire du club, le matériel nécessaire à la pratique du karaté (kimono, gants, protège-pieds, protège-tibias et protège-dents).

E. Les cours sont limités à 25 personnes au CASE.

F. L'âge minimum pour les cours « enfants » est de 7 ans. Les professeurs sont seuls juges pour estimer qui est apte à la pratique du karaté, et se réservent le droit de refuser toute personne dont l'état de santé, l'âge ou le comportement pourrait nuire à sa sécurité ou à celle des autres pratiquants.

G. Les horaires de pratique du karaté sont :

- le lundi et le vendredi de 17h30 à 18h30 pour les enfants et les jeunes.

Les cours enfants du vendredi sont au dojo du stade du centenaire.

- le lundi et le vendredi de 18h30 à 20h30 pour les adultes

H. Réductions proposées pour les bénévoles qui participent à faire vivre le club :

- Aide professeur : 50% de réduction

- Membre du bureau : 50 % de réduction

VOTE adopté à l'unanimité

5) DÉMISSION DU BUREAU

Gwendolyne NIENT (Présidente) a démissionné

Jean-Christophe PERRAUD (Trésorier) démissionne

Nathalie SAVIGNY (Secrétaire) a démissionné

Demande est faite pour trouver des gens bénévoles et volontaires qui s'investiraient dans le bureau ou souhaiteraient passer le diplôme de professeur. Le Trésorier explique le rôle des différents membres du bureau.

6) ÉLECTION DU NOUVEAU BUREAU

Un appel aux bénévoles, tant chez les parents que chez les pratiquants, est lancé.

- DOUANIER Annie se propose comme secrétaire

- PERRAUD Jean-Christophe se propose comme Président

- LALLEMAND Jean-Yves se propose comme Trésorier

- HOAREAU Jean-Michel se propose comme Trésorier adjoint

VOTE adopté à l'unanimité (15 personnes)

DAMOUR Aimée se propose comme représentante des jeunes.

7) QUESTIONS DIVERSES

Une question est posée concernant le financement des frais pour les compétitions des enfants hors département (billet d'avion...). Des subventions sont prévues pour les 1^{er} et 2nd.

Une demande est faite pour accompagner les enfants intéressés à assister à des compétitions. Une information et un calendrier seront faits à la rentrée.

La séance est levée à 20h20.

En l'absence de la secrétaire,

Jean-Christophe PERRAUD

Pascal BAUVIES